

L'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique impose aux régions, départements, collectivités ou EPCI de plus de 80 000 habitants dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros de publier sur leur site internet les 10 rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
218 708 501	Ville de Limoges	2025	916 510,78	4	6	120	
		2024	905 554,00	3	7	120	
		2023	799 797,86	4	6	119	
		2022	801 166,73	4	6	120	
		2021	787 612,20	4	6	119	
		2020	844 122,88	4	6	120	
		2019	841 639,25	4	6	120	
		2018	849 036,75	2	8	119	